

PORTS ET AÉROPORTS — PORTS AND AIRPORTS

Ports agréés et désignés pour la délivrance des

CERTIFICATS DE DÉRATISATION ET D'EXEMPTION DE LA DÉRATISATION

Amendement au N° 26, 1954, Supp. 2

JAMAÏQUE

A la page 8, *supprimer* :

Dératisation à l'acide cyanhydrique.

et *insérer* :

Par arrangement particulier, des certificats d'exemption de la dératisation peuvent être délivrés dans certains ports moins importants. Du personnel qualifié est alors détaché à cet effet du port de Kingston.

Ports approved and designated for the issue of

DERATTING AND DERATTING EXEMPTION CERTIFICATES

Amendment to No 26, 1954, Supp. 2

JAMAICA

On page 8, *delete* :

Deratting by hydrocyanic acid gas (HCN).

and *insert* :

By special arrangement, Deratting Exemption Certificates may be secured at certain smaller ports. Qualified personnel are detailed from the port of Kingston to render this service.

Kingston

Kingston